

Appel d'Amnesty International aux chefs d'État francophones à la veille du Sommet de l'île Maurice

Agence France Presse
PARIS



■ Amnesty international lance un appel aux participants au Sommet francophone, qui se tient à l'île Maurice du 14 au 18 octobre, pour qu'ils «mettent un terme aux graves atteintes aux droits fondamentaux qui se déroulent quotidiennement dans nombre de pays de la communauté francophone».

Dans un communiqué, Amnesty demande l'adoption «d'une résolution ferme, établissant des mesures concrètes pour garantir le respect et la protection des droits de la personne dans l'espace francophone», conformément à un memorandum adressé en août aux participants.

Elle considère que depuis le Sommet de Paris en 1991, les chefs d'État et de gouvernement «avaient fait peu de cas de la situation souvent très grave des droits fondamentaux».

Amnesty souligne que dans la liste de 161 pays où des «violations des droits de la personne» avaient été observées en 1992, «on recensait plusieurs pays faisant partie de la communauté francophone, dans lesquels le libre exercice des droits démocratiques n'est pas garanti, les droits fondamentaux d'expression et d'association sont bafoués, les opposants et mêmes les populations civiles désarmées sont réduites au silence lors d'assassinat politiques, de disparitions sciemment organisées ou de massacres».

L'organisation affirme «qu'une des causes majeures de la persistance de ces violations réside dans l'impunité dont bénéficient les coupables».

Parmi les pays cités figurent le Maroc, Djibouti, le Zaïre, le Togo, le Tchad, Haïti, la Tunisie, la Mauritanie et la France.

277

4.4